

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-151

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne /

89-2021-06-03-00002 - AP portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à Auxerre pour l'élection des élections des conseillers départementaux et régionaux des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-06-03-00002

AP portant institution d'une commission de
contrôle des opérations de vote à Auxerre pour
l'élection des élections des conseillers
départementaux et régionaux des 20 et 27 juin
2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des Réglementations
et des Élections**

**ARRETE N°PREF/DCL/BRE/2021/0601
portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote
à AUXERRE pour l'élection des élections des conseillers départementaux et régionaux
des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'ordonnance n°152/2021 du 21 avril 2021 du Premier Président de la Cour d'appel de Paris désignant les membres amenés à participer à la commission de contrôle des opérations de vote mise en place dans le département de l'Yonne pour la ville d'AUXERRE à l'occasion des élections des conseillers départementaux et régionaux des 20 et 27 juin 2021 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

1/2

Article 1er : Il est institué pour la ville d'Auxerre une commission de contrôle des opérations de vote, en vue des scrutins des 20 et 27 juin 2021 pour l'élection des conseillers départementaux et régionaux.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote pour la ville d'AUXERRE est constituée ainsi qu'il suit pour les deux tours de scrutin :

Présidente titulaire :

Madame Elsa MESLOT
Vice-Présidente du tribunal judiciaire d'Auxerre

Membre titulaire, auxiliaire de justice :

Maître Jean-Yves JOURDAIN
Avocat au barreau d'Auxerre

Membre titulaire représentant le préfet du département de l'Yonne :

Madame Marie-Claude BORYCKI
Directrice de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de l'Yonne

Membre suppléant représentant le préfet du département de l'Yonne :

Monsieur Cédric BLEIRAD
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle au bureau des
réglementations et des élections à la Préfecture de l'Yonne

Article 3 : Le secrétariat de la commission sera assuré par Madame Marie-Claude BORYCKI (titulaire) et Monsieur Cédric BLEIRAD (suppléant).

Article 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (place de la préfecture).

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission ainsi qu'au maire d'Auxerre.

Fait à Auxerre, le **03 JUIN 2021**

Pour Le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Dominique YANI

2/2